



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 57.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	27		
Qui ont pris part à la délibération :	21	Pour :	21
		Contre :	0

Date de la convocation : 14 mai 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. MANERO à M. FERRARI. Mme DENES à Mme PONS.

Absents excusés : MM. MANERO. POUVILLON. VALMY. Mmes DENES. ESTAUN. FABREGAS. LABORDE. OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme BALAGUE.

Objet de la délibération : PARTENARIAT VILLE/JUDO CLUB AUCAMVILLE FONBEAUZARD : APPROBATION DE LA CONVENTION

Exposé :

La commune, dans le cadre de son soutien à la vie associative, a été sollicitée par le « Judo Club Aucamville Fonbeauzard » pour financer la formation intitulée « Certificat de qualification professionnelle Moniteur Arts Martiaux » dont bénéficiera un jeune Aucamvillois sur un an d'octobre 2019 à juin 2020.

L'aide de la commune à la réalisation de cet objectif s'élève au total à la somme de 1 900 €, soit 950€ par an en 2019 et 2020. En contrepartie, le bénéficiaire de la formation, M. VERDIER, s'engage à collaborer bénévolement auprès de la commune et de ses différents services pour une durée qui doit permettre de valoriser cette collaboration à hauteur de la subvention accordée par la commune au club. Par ailleurs, cette aide ne deviendra définitive qu'après la réussite à cette formation du bénéficiaire. En cas d'échec, l'association devra restituer les aides perçues. Une convention sera conclue avec l'association « Judo Club Aucamville Fonbeauzard » et M. VERDIER pour formaliser cette action.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. FERRARI, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer la convention financière de partenariat tripartite pour formation au Certificat de qualification professionnelle Moniteur Arts Martiaux avec l'association «Judo Club Aucamville Fonbeauzard » et M. VERDIER Romain.

Article 2 : la subvention maximale sera de 1 900 € dont un acompte de 950 € sera versé dès la signature de la convention en 2019 et le solde, soit 950 €, après réussite effective de la formation en 2020.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190521-21052019_57-DE
Reçu le 27/05/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
23/05/2019

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE